

04 avr 2014 -18:19

Appartient à [Conseil des ministres du 4 avril 2014](#)

## Contrôle de l'intégrité au sein des autorités fédérales

Sur proposition du ministre du Budget, chargé du contrôle préventif de l'intégrité dans la fonction publique fédérale, Olivier Chastel et du secrétaire d'Etat à la Fonction publique Hendrik Bogaert, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui règle la dénonciation interne d'atteintes suspectées à l'intégrité.

La dénonciation interne d'atteintes à l'intégrité s'inscrit dans le cadre des lois, recommandations, résolutions et arrêtés qui constituent la politique visant à promouvoir une fonction publique administrative fédérale intègre.

La loi du 15 septembre 2013 relative à la dénonciation d'une atteinte suspectée à l'intégrité au sein d'une autorité administrative fédérale par un membre de son personnel stipule que chaque service fédéral doit désigner une ou plusieurs personnes de confiance d'intégrité de chaque rôle linguistique en tant que point de contact. Le projet fixe les règles pour le fonctionnement de la personne de confiance :

- sa position par rapport au fonctionnaire dirigeant
- sa protection
- la formation
- les tâches additionnelles
- la sélection, la désignation, l'évaluation et la fin de ses tâches
- ...

Le projet est soumis à la concertation avec les organisations syndicales au sein du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux et ensuite au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 3, § 2, de la loi du 15 septembre 2013 relative à la dénonciation d'une atteinte suspectée à l'intégrité au sein d'une autorité administrative fédérale par un membre de son personnel*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative

Queteletplein 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 211 38 11

<http://www.chastel.belgium.be>

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à  
la Fonction publique et à la Modernisation des Services  
publics

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 209 33

<http://bogaert.belgium.be>